



Mot du Président

Appartenir à l'Ordre, c'est faire valoir ses compétences

Depuis que j'assume les fonctions de président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires, on m'a souvent demandé « Pourquoi devrais-je faire partie d'un ordre professionnel? » En fait, la question est mal posée. Au lieu de se demander quels sont les avantages d'être inscrit à un ordre professionnel, il faut au contraire penser à ce que l'ordre professionnel apporte à la société.

Car c'est d'abord et avant tout de cela qu'il s'agit : l'intérêt public. Le Code des professions l'établit clairement : « Chaque ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public¹ ». Nous avons choisi comme société de mettre en place un système où la qualité de la pratique d'une profession et la gestion des mécanismes de protection du public sont gérées par des pairs. La création d'un ordre professionnel implique

donc le contrôle de la qualité de la pratique d'une profession par ses membres.

Voilà qui est crucial du point de vue de la protection du public et qui permet, en outre, l'amélioration continue de la pratique. Qu'un technicien dentaire accepte de se soumettre à des règles de déontologie et de s'exposer à des sanctions disciplinaires est une contribution de premier plan à la société québécoise. Pour le membre de notre profession, l'auto-surveillance de sa pratique par le biais de l'inspection professionnelle lui confère une crédibilité tout en assurant le rayonnement de la profession même.

Car la création d'un ordre professionnel n'est pas accordée à la légère. Plusieurs facteurs sont considérés avant de constituer un ordre, notamment les connaissances requises, le degré

d'autonomie des membres, la confiance que les gens qui recourront aux services de ces professionnels seront appelés à leur témoigner ainsi que la gravité du préjudice qui pourrait être subi si les compétences des professionnels n'étaient pas contrôlées. Connaissances, Autonomie, Confiance. Autant de mots qui témoignent des exigences liées à la reconnaissance d'une profession et la différencient d'une simple association. Ainsi, l'existence même de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires reflète l'importance des gestes que nous effectuons quotidiennement dans l'exercice de notre travail.

Depuis sa création en 1974, l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires a assuré l'évolution de la profession. En travaillant à la formation de la relève, à la mise à jour des connaissances de ses membres

et à leur perfectionnement, notre Ordre garantit l'avenir de notre profession.

Sur l'ensemble des travailleurs actifs au Québec, seulement 300 000 sont des professionnels régis par un ordre professionnel qui assure la compétence et l'intégrité des services. C'est dire le privilège que nous, techniciennes et techniciens dentaires, avons... Être membre de notre ordre professionnel, c'est reconnaître qu'il s'agit d'un honneur et vouloir être à la hauteur de cette marque de confiance. Soyons-en fiers. C'est un gage de notre compétence.

En terminant, je vous souhaite à toutes et tous une Bonne et Heureuse Année 2005.

¹ Art. 23 Code des professions. L.R.Q., c C-26

Raymond Haché, t.d.

Mot du comité d'inspection professionnelle

Lors de l'inspection professionnelle, l'inspecté est tenu d'avoir en main la dernière version du Code des professions. Vous pouvez vous procurer la dernière mise à jour

(21 septembre 2004) du Code des professions chez Les Publications du Québec au 1-800-463-2100, chez Renaud Bray, Archambault, Guérin et autres librairies. Vous

pouvez aussi le consulter sur le site Internet: <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Jean Yves Labrosse, t.d.

Combien de professions sont réglementées par le Code des professions ?

Cinquante professions sont réglementées par le Code des professions. Elles sont surveillées par 45 ordres professionnels.

1974-2004

Le système professionnel québécois a 30 ans



Conseil
interprofessionnel
du Québec
www.professions-quebec.org

Mot du comité des communications

Chers lecteurs et lectrices,

En ce mois de décembre qui s'achève et à l'aube d'une nouvelle année, j'aimerais vous informer que les dernières retouches de la présentation du nouveau répertoire des membres de l'OTTDQ sont en cours.

Ce dernier vous sera distribué au début de l'année 2005 sous un nouveau format et une nouvelle mise en page.

En tant que responsable du comité des communications, je vous invite à nous faire parvenir vos commentaires et sugges-

tions concernant le bulletin «Un peu d'Ordre», la présentation du futur répertoire des membres, ainsi que le site Web de l'OTTDQ à l'adresse suivante: ottdq@affaires.com.

En cette période de l'année, il me fait plaisir, au nom des mem-

bres du comité des communications de vous souhaiter à tous et chacun de joyeuses fêtes et une très bonne année. Sur ce, bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Hélène Filion t.d.

Nouvelles du bureau

Nominations

Lors de sa réunion du 20 septembre, le Bureau a nommé Mme Guylaine Gagnon au poste de vice-présidente de l'Ordre et M. Denis Thériault au poste de trésorier. À la réunion du 9 décembre, le Bureau a nommé M. André Mercier comme administrateur pour terminer le mandat laissé vacant par M. Nathan Cohen. Le Bureau a également nommé la

directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Mme Linda Carbone, secrétaire du comité de discipline et l'adjointe administrative de l'Ordre, Mme Sylvie Roberge, secrétaire-adjoint. Le Bureau tient à remercier M. Georges Tschlis pour son rôle à titre de secrétaire de ce comité pendant plusieurs années. À compter du 1er janvier 2005, M. Alfred Guirguis occupera la fonction de syndic et Mme Joanne Goudreault agira à titre

de syndic-adjoint.

Modes de paiement des montants dus à l'Ordre

Il est maintenant possible pour les membres de l'Ordre de payer par carte de crédit Visa, Master Card ou par carte de débit tout montant dû à l'Ordre, soit pour la cotisation, le permis de directorat ou autre. Un montant de 25\$ sera exigé pour tout chèque retourné sans provision.

Formation continue

La conférence du Dr Alain Landry tenue le 3 décembre dernier au Collège Edouard-Montpetit a attiré quelque 70 participants. Un atelier pratique aura lieu au printemps 2005 sur tous les aspects pratiques de la réalisation d'éléments prothétiques.

Linda Carbone, caé
*Directrice générale
et secrétaire*

Le Web dent@ire

La prévention, une pratique payante

À une époque où l'évolution des maladies infectieuses n'a pas cessé, il est important de prendre des précautions pour éviter que votre santé n'en soit altérée. Il est certain que pour prévenir la transmission des maladies, vous devez continuellement actualiser vos connaissances dans le domaine. Vous pouvez y arriver par le biais, entre autres, de formations continues, mais aussi par des lectures de documents sur le sujet. Voilà donc pour vous:

Pour connaître le sujet des formations continues offertes par l'OTTDQ
www.ottdq.com/index2.htm

Savez-vous que vous pouvez consulter la programmation des formations continues directement sur le site Internet de votre Ordre professionnel ? Qu'à cela ne tienne. Lorsque vous cliquez,

à la page d'accueil, sur le bouton « formation continue », plusieurs documents relatifs à ces dernières s'afficheront à votre écran. Pour une lecture plus en profondeur, vous n'avez qu'à cliquer, soit le titre de la formation, soit directement sur la page de votre choix pour qu'un document en format pdf s'active et que vous puissiez consulter le contenu plus aisément. De plus, il vous est possible de vous inscrire directement par Internet pour assister aux formations continues qui vous intéressent. Pour envoyer votre inscription, rendez-vous au bas de la page et vous n'aurez qu'à cliquer sur l'adresse suivante : ottdq@affaires.com.

Pour lire sur la prévention de la transmission des maladies
www.dentalcare.com/soap/ce101cafr/intro.htm

C'est bien reconnu, un travail-

leur performe mieux lorsqu'il est en santé. Votre santé et celles de vos camarades de travail, c'est une préoccupation primordiale!

Bien que cette adresse vous mène directement sur une page qui aborde la prévention de la transmission des maladies au cabinet dentaire, j'ai jugé intéressant le contenu de ce document. Il est certain que certaines portions du document s'adressent davantage au personnel oeuvrant dans les cliniques dentaires, mais comme la prise de couleur est une pratique de plus en plus répandue au laboratoire dentaire, il se peut que vous puissiez enrichir vos connaissances dans ce domaine.

Si vous continuez à naviguer sur le site de Dental Resource-Net, vous pourrez aussi lire le Journal of Contemporary Dental Practice. Pour un accès direct

rendez-vous à l'adresse suivante: www.thejcdp.com/french/issue012/index.htm.

Conditions routières
www.mtq.gouv.qc.ca

Les vacances nous amènent souvent à prendre la route, et ce, même si les conditions météorologiques sont difficiles. Le site du ministère des Transports du Québec vous informera sur le réseau routier, l'état des routes, le calendrier des travaux routiers, la sécurité routière en condition hivernale, le transport des personnes et des marchandises, etc.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et de meilleurs vœux pour l'année 2005.

Julie Jacob t.d.
julyjacob@hotmail.com

Chronique étudi-dents

Aujourd'hui, je suis allée prendre l'air! Hé oui! pour la première fois de la saison j'ai chaussée mes patins. C'est tôt, vous me direz mais à Québec, on retrouve un espace gelé artificiellement (si petit soit-il) où il fait bon se dégourdir les jambes: le carré d'Youville. Parce que voyez-vous, depuis mon retour sur les bancs d'école et mon travail à temps partiel en laboratoire (tous mes temps libres) j'ai remarqué une baisse de mon activité physique. Par manque de temps, d'argent surtout, j'ai dû diminuer mes heures d'entraînement personnel. Mais quel grand bien cela m'a-t-il fait! J'ai pu, durant ce petit moment au grand air, évacuer une grande partie des choses qui occupent ma tête à temps plein. Vous me direz que ce n'est que le début. Bien certainement! Voyez-vous, le temps pour bouger, je crois bien pouvoir le retrouver dès la

fin de mes études. Ce qui m'inquiète le plus, tout comme 100% de mes collègues étudiants, c'est l'argent. À notre troisième année de technique dentaire, nous sommes près du 3/4 à travailler dans notre métier d'avenir. Lorsque je demande s'ils sont satisfaits, je reçois toujours le même commentaire: "Les salaires sont très décevants."

Bon, je dois mettre les choses au clair: cette chronique ne s'adresse à personne en particulier et à tout le monde en même temps! Si vous me le permettez, je vais faire une comparaison. Pour le même nombre d'années d'étude, les finissants en soins infirmiers débutent à un salaire minimum pas loin du double de ce que nous réussissons à avoir et de plus, ils ont des avantages sociaux. C'est gouvernemental vous me direz.

D'accord. Mais quand on regarde le nombre de finissants dans notre technique, soit très peu, il y a peut-être une bonne raison. En tant qu'étudiante finissante, je vous le demande: quoi faire? Après combien d'années peut-on avoir un salaire intéressant? Je suis peut-être brutale dans mon questionnement ou mal renseignée?! Mais quand on réussit à avoir un salaire de 10\$/heure en sortant et que l'augmentation arrivera dans un an après évaluation...ça monte pas vite! Ce n'est pas loin non plus du salaire d'un employé de grande surface dont je ne nommerai pas le nom (W-M) qui ne vit pas nécessairement autant de stress qu'un technicien dentaire qui veut la perfection de son travail donc le mieux pour le patient.

J'adore ce que je fais et je sais, à voir comment les personnes qui étudient avec moi, que eux

aussi ont à coeur la réussite de leurs cours et qu'ils en "mangent"! Mais aussitôt que nous discutons salaire, les sourires diminuent. Devrons-nous tous devenir propriétaires ou bien travailler à l'extérieur pour que ce soit convenable? J'entre probablement ici sur un terrain glissant...je me risque! Après tout, c'est l'hiver!!! Joyeux temps des fêtes à tous et S.V.P. n'hésitez pas à me répondre: mel24r@hotmail.com

P.S. J'ai un peu perdu la candeur de ma jeunesse (soit celle de ma première année en technique dentaire!) où la réaction des gens à qui je disais être étudiante dans ce domaine me répondaient: "Wow! Tu vas être riche!"

Mélanie Robitaille,
*étudiante du Collège
Édouard-Montpetit*

Mot du Syndic

Cette année marque le 30^e anniversaire de l'Office des professions du Québec. Depuis sa création en 1974, le système professionnel québécois s'est sans cesse renouvelé et ajusté aux transformations sociales. C'est ainsi que plusieurs professions se sont ajoutées. Pensons simplement à l'Ordre professionnel des sages-femmes du Québec créé tout dernièrement. Aujourd'hui, pas moins de 45 ordres professionnels sont régis par le Code des professions.

En outre, d'autres modifications touchant spécifiquement les activités reliées à une profession ont été adoptées. Ainsi, répondant aux nombreuses demandes faites par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec le législateur a reconnu les compétences de la technicienne et du technicien dentaire en nous confiant la

responsabilité du directeur de laboratoire de prothèses dentaires. On sait qu'une profession à titre réservé permet à celui qui l'exerce d'être, à son choix, membre ou non de son ordre. Il en était de même pour la technique dentaire. On pouvait donc en toute légalité exercer la technique dentaire sans être membre de l'Ordre, dans la mesure où on ne s'affichait pas comme technicien dentaire. Jusqu'à récemment, cette liberté permettait que des laboratoires soient exploités et dirigés par des individus qui n'étaient pas techniciennes ou techniciens dentaires.

Cette nouvelle approche entraîne toutefois des changements importants dans les façons de faire et impose de nouvelles obligations. Un propriétaire de laboratoire dentaire qui agit comme directeur du laboratoire, doit maintenant

détenir son permis, ou avoir à son emploi un détenteur de permis, à défaut de quoi il opère illégalement et tout le processus légal s'enclenche immédiatement. La position de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires est ferme et tout laboratoire qui n'est pas en règle sera immédiatement poursuivi. Il convient donc de ne pas prendre ces nouvelles obligations à la légère. Cette obligation de prime abord contraignante a pour but d'assurer un contrôle de la qualité professionnelle des laboratoires qui auparavant opéraient sans surveillance professionnelle et ainsi assurer notre mandat visant la protection du publique.

Le coût du permis est étalé sur cinq ans et le paiement annuel est exigible à la date d'anniversaire. Nous ne croyons pas que ce soit là un prix trop lourd à payer pour assurer le profession-

nalisme et la réputation de notre profession.

Mettez-vous un instant dans la peau du patient qui confie aux professionnels le soin de réaliser différents types de prothèses dentaires, et pour se faire doit se plier à une multitude de rendez-vous et payer des milliers de dollars, il est en droit d'avoir l'assurance qu'il fait affaire avec des professionnels au fait de leur art. Et c'est l'assurance que le permis exigé d'un directeur de laboratoire vient lui donner. Souhaitons-nous que tous les laboratoires clandestins seront bientôt chose du passé! À titre de syndic de l'ordre et comme technicienne et technicien dentaire c'est un objectif à atteindre.

Joanne Goudreault
Syndic

Alfred Guirguis
Syndic-adjoint

Modifications au tableau des membres

Nouveaux membres actifs

Alex Stefanis
Yen-Thuy Doan
Marc-Antoine Archambault
Paskinelle Bélisle-Cadieux
Sonia Ciavarrò
Caroline Fortin
Nicolas Tardif
Sara Labrecque
Marie-Josée Bujold
Renata Durczynska
Ian Gilbert
Lidia Armenti
Claudi-Ann Thompson
Nesrine Ghazal
Yves Bachkhandji
Mélicha Dugal
Amine El Farsi

Membres actifs à non actifs

Anik St-Louis
Carole Tessier
Isabelle Côté

Retraité

Robert Neveu

Membres radiés

Depuis le 9 décembre 2004, le nom des personnes suivantes n'apparaît pas au tableau des membres de l'OTTDQ. Elles ne peuvent donc plus utiliser le titre de technicien(ne) dentaire et ne peuvent détenir de permis de directorat de laboratoire de prothèses dentaires. Toutefois, depuis cette date, ces personnes ont pu régulariser leur situation et nous vous invitons à le vérifier auprès de l'Ordre au (514) 282-3837, si nécessaire.

Serge Balian
Dennis Boehm
Nadia Breault
René Chantal
Carole Comtois
Josée Côté
Claude Couture
Paulo Roberto Vasco Da Cunha
Rock Dumont
Victor Robert Durocher
Nancy Gamache
Louise J. Kupo
Julie Lefebvre
Michel A. Perreault
Jaky Prévot
Marie-Josée Roux
Joel Barry Rubin

Offres d'emplois

Besoin Urgent. Le Laboratoire Exacto, situé sur la Rive-Sud de Montréal, est à la recherche de deux techniciens(nes) un(e) en prothèses amovibles et un(e) en prothèses fixes. Faites parvenir vos coordonnées par fax 450-449-6580 ou courriel labexacto@vidéotron.ca. Vous pourrez aussi nous rejoindre au 450-449-3948.

Laboratoire orthodontique Nathalie Laforest Inc. est à la recherche d'un(e) technicien(e) dentaire autonome et responsable. Avec ou sans expérience. Salaire à discuter selon l'expérience.

Postes à temps plein et à temps partiel à combler.

Contactez Nathalie au 450-922-3520.

À vendre

Scanner Procera, modèle 40.
Contactez Michel Perreault au (514) 935-3501.

ASSURANCES

Yves Barrette, B.A.A., C.d'A. Ass.

Antonio Barrette & Fils Inc.

ASSURANCES GÉNÉRALES

*N'hésitez pas à nous contacter...
nous connaissons vos besoins*

175, rue de Salaberry, Joliette, Québec, J6E 4E8
Téléphone Télécopieur
Montréal (514) 331-5955
Joliette (450) 753-7554 (450) 753-7710

Condoléances

C'est avec regret que nous avons appris dernièrement, le décès de deux membres honoraires de l'Ordre, messieurs Conrad Lavoie et Roger Leduc. Nous adressons toutes nos condoléances à ces deux familles et à leurs amis.

Si vous désirez passer une ANNONCE dans le PROCHAIN NUMÉRO du bulletin, faites nous parvenir votre annonce avant le 23 février 2005 par courriel à ottdq@affaires.com ou par fax : (514) 844-7556 en spécifiant la rubrique et votre numéro de membre.

Un peu d'ordre... est un bulletin d'information publié cinq fois par année par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec. Sauf pour les articles écrits par les porte-parole officiels de l'Ordre, les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, Bur. 900, Montréal, Qc, H3A 3C6
téléphone (514) 282-3837 - télécopieur (514) 844-7556
Courriel: ottdq@affaires.com - Site internet: www.ottdq.com
Convention de la poste-publications : N°40046880